

# COMMUNICATION FINANCIÈRE

## اوتو هول Auto Hall

### COMPTES CONSOLIDÉS SELON LES NORMES IFRS

EXERCICE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

#### PRINCIPES COMPTABLES

##### PRINCIPES COMPTABLES

En application de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), les comptes consolidés du groupe Auto Hall ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telle que adoptés par la commission européenne.

##### PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre sont contrôlées exclusivement par le groupe et donc consolidées par intégration globale.

Sociétés	Activité	% contrôle
Auto Hall	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels de marque Mitsubishi Fuso et la distribution de voitures particulières, de véhicules utilitaires légers, de matériel agricole et de matériel industriel et de T.P.	100%
SCAMA	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Ford	100%
Diamond Motors	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Mitsubishi	100%
SOMMA	Importation et Commercialisation de matériel agricole de marque New Holland et divers.	100%
SOBERMA	Importation et Commercialisation de matériel de bâtiments, de travaux publics, des mines et d'industrie.	100%
Leader Location LD	Location longue durée de véhicules sans chauffeur	100%
Auto Hall.com	Société de communication	100%
SINGU	Commercialisation de véhicules de marque : Fiat, Lancia et Alfa Romeo	100%
Auto Hall Véhicules Industriels	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels	100%
Auto Hall Capital Développement	Fonds d'investissement	100%

##### PRINCIPALES REGLES APPLIQUEES

###### - Immobilisations incorporelles -IAS 38-

Elles comprennent exclusivement un fonds commercial, non amortissable. La comptabilisation de ce fond est effectuée au coût historique diminué de la perte de valeur éventuelle estimée à chaque clôture par le management du groupe.

###### - Immobilisations corporelles -IAS 16-

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés en tenant compte également des valeurs résiduelles pour le cas du matériel de transport.

Il est à noter également que les sociétés du groupe ne disposent pas de frais financiers qui peuvent faire l'objet d'une intégration dans le coût des immobilisations corporelles.

En plus, aucune subvention d'investissement n'a été reçue par le groupe pour l'acquisition d'immobilisations. De ce fait, aucun retraitement n'a été effectué par le groupe pour ce cas.

Les durées de vie retenues des immobilisations sont les suivantes :  
 Constructions (gros œuvres) 30 ans  
 Aménagements des constructions 3 à 20 ans  
 Installations techniques, matériel et outillage 2 à 15 ans

Matériel informatique 5 ans  
 Matériel de transport 4 à 10 ans  
 Matériel, mobilier de bureau 10 ans  
 Enfin, le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des immobilisations corporelles.

###### - Contrats de location financement -IAS 17-

Le groupe Auto Hall dispose de contrats de leasing. Ces contrats ont fait l'objet de retraitement conformément à la norme IAS 17.

###### - Avantages au personnel -IAS 19-

Conformément à la norme IAS 19, les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculées annuellement par un actuaire indépendant.

###### - Retraitement des impôts -IAS 12-

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

###### - Actions propres -IAS 32-

Les actions de la société Auto Hall détenues par elle ou par ses filiales sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cessions réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés aux capitaux propres.

#### BILAN CONSOLIDE (IFRS)

En MAD

ACTIF	31-déc-13	31-déc-12
Immobilisations incorporelles	1 662 790,00	1 364 778,01
Immobilisations corporelles	653 924 514,95	640 575 167,40
Instruments Financiers	23 490,00	23 490,00
Autres Instruments Financiers	45 815,00	45 815,00
Impôts différés Actif	6 065 934,09	6 289 581,53
<b>Actifs non courants</b>	<b>661 722 544,04</b>	<b>648 298 831,94</b>
Stocks	976 269 520,65	1 038 475 734,39
Comptes Clients	645 834 330,91	704 666 919,19
Autres créances d'exploitation	688 757 884,16	431 682 368,62
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 115 974,10	127 239 832,84
<b>Actifs courants</b>	<b>2 400 977 709,82</b>	<b>2 302 064 855,04</b>
<b>Total Actif</b>	<b>3 062 700 253,86</b>	<b>2 950 363 686,98</b>

PASSIF	31-déc-13	31-déc-12
Capital social	481 197 900,00	481 197 900,00
Prime d'émission	67 404 792,96	67 404 792,96
Réserves consolidées	934 127 547,53	902 483 201,76
Résultats consolidés de l'exercice	217 534 095,13	200 577 415,55
Capitaux propres part groupe	1 700 264 335,62	1 651 663 310,27
Intérêts minoritaires		
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 700 264 335,62</b>	<b>1 651 663 310,27</b>
Autres passifs non courants	13 297 231,62	16 481 201,82
Impôts différés Passif	11 434 433,57	10 721 972,77
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 724 996 000,81</b>	<b>1 678 866 484,86</b>
Dettes fournisseurs	943 738 471,50	349 362 147,81
Autres passifs courants	86 927 030,71	90 544 869,95
Autres passifs financiers à court terme	307 038 750,84	831 590 184,36
<b>Passifs courants</b>	<b>1 337 704 253,05</b>	<b>1 271 497 202,12</b>
<b>Total Passif</b>	<b>3 062 700 253,86</b>	<b>2 950 363 686,98</b>

#### COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ IFRS

	31-déc-13	31-déc-12
Chiffre d'affaires	3 455 585 735,94	3 306 662 534,60
Coût des biens vendus	2 764 506 492,36	2 692 699 021,62
Charges externes	73 626 992,95	93 057 325,40
Charges de personnel	146 572 985,38	133 539 414,57
Impôts et taxes	9 420 912,84	10 353 870,77
Dotations d'exploitations	79 498 043,69	57 344 440,73
Reprises d'exploitations	7 972 729,82	8 634 815,49
Autres produits	11 391 083,39	4 695 344,04
Autres charges	19 473 975,69	18 602 276,99
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>381 850 146,24</b>	<b>314 396 344,05</b>
Produits financiers	21 737 002,72	33 157 427,82
Charges financières	82 941 735,07	53 517 941,32
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-61 204 732,35</b>	<b>-20 360 513,50</b>
Charges d'impôt	103 111 318,76	93 458 415,00
- Impôt exigible	102 500 493,38	92 032 721,00
- Impôt différé	610 825,38	1 425 694,00
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>217 534 095,13</b>	<b>200 577 415,55</b>
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>	<b>4,52</b>	<b>4,17</b>

#### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES EN KDHS

	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2012	481 198	67 405	902 483	200 577	1 651 663		1 651 663
Dividendes			(168 419)		(168 419)		(168 419)
Affectation de résultat			200 577	(200 577)			
Résultat net de l'exercice				217 534	217 534		217 534
Impôts différés en réserves							
Augmentation/Réduction du capital							
Annulation des actions d'auto contrôle							
Autres Mouvements sur les capitaux propres			(513)		(513)		(513)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>	<b>481 198</b>	<b>67 405</b>	<b>934 128</b>	<b>217 534</b>	<b>1 700 265</b>		<b>1 700 265</b>

#### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

	31-déc-13	31-déc-12
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>733 569</b>	<b>(182 627)</b>
Résultat net consolidé	217 534	200 577
Dotations aux amortissements	37 670	32 372
Élimination des impôts différés	611	1 426
produits de cession des immobilisations corporelles	(8 841)	(2 738)
VNC sur cession d'actifs	1 973	2 462
Variation du besoin en fond de roulement	454 722	(456 151)
Autres produits/charges non encaissables (IAS 19)	(104)	380
Coût de l'endettement	30 004	39 045
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<b>(44 350)</b>	<b>(89 511)</b>
Décaissements liés aux acquisitions des immobilisations	(53 191)	(92 249)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	8 841	2 738
Autres mouvements		
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>(201 792)</b>	<b>(215 264)</b>
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(168 419)	(168 616)
Actions d'auto contrôle		
Remboursement des dettes de financement	(3 119)	(7 813)
Coût de l'endettement	(30 004)	(39 045)
Autres	(250)	210
Variation de trésorerie nette	<b>487 427</b>	<b>(487 402)</b>
Trésorerie d'ouverture	<b>(704 350)</b>	<b>(216 948)</b>
Trésorerie de clôture	<b>(216 923)</b>	<b>(704 350)</b>

#### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bilans  
Grant Thornton

47, rue Abd el Kader  
20 000 Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de la société  
AUTO HALL  
64, Avenue Lalla Yacout  
Casablanca

FIDUCIAIRE DES SOCIÉTÉS  
MAROCAINES

7, Rue Ben Dohane  
20 000 Casablanca  
Maroc

##### RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

###### EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société AUTO HALL comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MAD 1.700.264.335,62 dont un résultat net consolidé de MAD 217.534.095,13.

###### Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, selon les normes comptables internationales (IAS/IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

###### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées dans la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

###### Opinion sur les états financiers

Une société faisant partie du périmètre de consolidation du groupe Auto Hall est sous contrôle fiscal au titre des exercices 2008 à 2011. En l'état actuel de la procédure, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue finale de ce contrôle et son impact sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe au 31 décembre 2013.

À notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble Auto Hall constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 24 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes  
FIDAROC GRANT THORNTON

FIDUCIAIRE DES SOCIÉTÉS  
MAROCAINES

François GRANT THORNTON  
Membre du Réseau Grant Thornton  
International  
Fiduciaire des Sociétés Marocaines  
Associé

Le Commissaire aux Comptes  
ALBERT BENOUDIZ  
Expert Comptable Membre de l'Ordre  
Fiduciaire des Sociétés Marocaines  
7, Rue Ben Dohane - Casablanca  
Albert BENOUDIZ  
Expert comptable